



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 57
Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	02
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia,

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 18 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

OBJET : FINANCEMENT DE LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL « E CARDELLINE »

Le président rappelle que par délibération N° 2022 – 28 en date du 13 avril 2022, le conseil municipal a approuvé les modalités de financement des opérations de viabilisation du lotissement communal « E Cardelline », opérations dont le coût avait alors été estimé à 726 600 € HT, hors frais d'ingénierie et frais divers estimés à 108 900 € HT.

Il expose au conseil que le coût total de l'opération (Travaux, imprévus, Etudes) a été réévalué à 894 098 € HT et qu'il convient donc de revoir le plan de financement qui avait pu être précédemment adopté par le conseil municipal.

Il précise en outre que dans le cadre des discussions qui ont été menées avec la Collectivité de Corse, il s'est avéré que la Dotation Quinquennale et la Dotation Habitat Logement ne pouvaient être mobilisées de façon concomitante sur un seul et même projet ; que dès lors, il a été convenu que l'accompagnement de la Collectivité de Corse serait sollicité dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale au titre duquel la commune pourrait prétendre à recevoir une aide maximum de 420 000 €.

Il propose à l'approbation du conseil municipal le nouveau plan de financement du projet de viabilisation du lotissement communal « E Cardelline » qui s'établirait comme suit :

FINANCEUR	€	Taux
COLLECTIVITÉ DE CORSE	420 000,00 €	47,00%
ETAT	295 053,00 €	33,00%
COMMUNE	179 045,00 €	20,00%
	894 098,00 €	100,00%

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération de viabilisation du lotissement communal « E Cardelline » tel que présenté par le président ;

Dit que la présente délibération annule toute disposition prise antérieurement sur le financement de l'opération dont il s'agit.

Délibération n° 2023 – 57 : Financement de la viabilisation du lotissement communal « E Cardelline »

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à Célia SAEZ	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J.C. FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	X				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
BICHON Danielle Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI, maire

